

24 janvier 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>AUSY (Eurolist)</p>
--

Par courrier du 23 janvier 2008, complété par un courrier du 24 janvier 2008, la société anonyme Tocqueville Finance (8, rue Lamennais, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds communs de placement dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 janvier 2008, par suite d'une cession d'actions AUSY sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société AUSY et détenir pour le compte desdits fonds, 156 399 actions AUSY représentant autant de droits de vote, soit 4,70% du capital et 3,30% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 3 325 897 actions représentant 4 746 515 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.